

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24 septembre 2018**

Objet : Renouvellement de la convention avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le lundi 24 septembre deux mil dix-huit à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Christine COMAYRAS (suppléante de Madame Christine CERRIGONE), Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Christophe PROVOT, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE.

Avaient donné procuration : Monsieur Fernand BERSON à Monsieur Yves PERREE, Monsieur Patrice CALMEJANE à Monsieur André VEYSSIERE, Madame Lamya KIROUANI à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Saïd SADAoui, Madame Nadia SEISEN.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Renouvellement de la convention avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP)

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L.113-2, L.113-5, L.122-4 et L.122-5 ainsi que les articles L.341-1 à L.342-4,

Vu la délibération n° 2003.58 du 24 novembre 2003 approuvant la convention pour l'accès à BIP (Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales) sur internet souscrite par la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP),

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 créant au sein du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique une direction générale des finances publiques (DGFIP) par la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique,

Vu la délibération n° 2008.76 du 13 octobre 2008 approuvant les termes d'un avenant visant à prendre en compte le changement de dénomination de la DGCP en DGFIP d'une part, et modifiant les conditions financières initiales d'autre part,

Vu la délibération n° 2011.42 du 20 juin 2011 approuvant les termes d'un avenant modifiant les conditions financières,

Vu la délibération n° 2016-56 du 26 septembre 2016 approuvant les termes d'un avenant modifiant les conditions financières,

Considérant d'une part que la convention pour l'accès à BIP souscrite par la Direction générale des finances publiques arrive à échéance et que la DGFIP souhaite maintenir son accès à BIP, ainsi que celui de ses services centraux, les trésoreries générales et les recettes des finances, et que d'autre part, le CIG augmente les tarifs d'abonnement à BIP pour faire face aux dépenses liées à son fonctionnement,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la convention ci-annexée pour l'accès à (BIP) avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP), d'une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour un montant annuel de 1050 euros.


Le Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne



The logo is circular with a central emblem depicting a figure holding a staff and a shield, surrounded by a wreath. The text around the emblem reads 'Centre Interdépartemental de Gestion' at the top and 'Villiers-sur-Marne' at the bottom.

